

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 DECEMBRE 2022 LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU** Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Numéros d'ordre et objet des délibérations prises :

D20221205-055 - Indemnité de gardiennage de l'église

D20221205-056 - Révision du tarif chauffage salle polyvalente à compter du 1er janvier 2023

D20221205-057 - Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe lotissement de la, Plaine des Boulaies 2022

D20221205-058 – Décision modificative budgétaire n°1 du budget principal

D20221205-059 - Dossier DETR 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

<u>ETAIENT PRÉSENTS</u>: M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte -M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie -

<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette – M. COMMIN Cédric -

ETAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

Mme TROCHERIE Arlette a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie. M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 29 novembre 2022 <u>DATE D'AFFICHAGE</u>: 29 novembre 2022

N° D'ENREGISTREMENT: D20221205-055

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice		15
Présents		11
Votants		13
Suffrages expr	imés	13
	Pour	13
	Contre	0
	Abstention	0

Mme LENORMAND Valérie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Indemnité de gardiennage de l'église.

Le Maire expose:

Par délibération du Conseil municipal en date du 26/10/2004, le Conseil municipal avait décidé d'accorder à l'Abbé Chevalier, prêtre résidant dans la commune, l'indemnité maximale pour le gardiennage de l'église, à compter de l'année 2005.

Cette indemnité était qui était versée jusqu'à maintenant à l'Abbé Chevalier, doit désormais être versée à l'Association Diocésaine de la Paroisse de Sougé le Ganelon à compter de l'année 2022.

Conformément à la circulaire préfectorale du 19/04/2022, le plafond indemnitaire applicable reste en 2022 fixé à la somme de 479,86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de maintenir l'indemnité de gardiennage de l'église accordée précédemment, au montant maximum ;
- Prend acte que le versement sera effectué à compter de l'année 2022, sur le compte de l'Association Diocésaine de la Paroisse de Sougé le Ganelon ;
- Charge le Maire de faire procéder au versement de cette somme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20221205-D20221205-055-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022 Publication : 08/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS: M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte -M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie -

<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette – M. COMMIN Cédric -

ETAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

Mme TROCHERIE Arlette a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie. M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 29 novembre 2022 <u>DATE D'AFFICHAGE</u>: 29 novembre 2022

Nº D'ENREGISTREMENT: D20221205-056

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice		15
Présents		11
Votants		13
Suffrages exp	rimés	13
	Pour	13
	Contre	0
	Abstention	0

Mme LENORMAND Valérie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: Révision du tarif chauffage salle polyvalente à compter du 1 er janvier 2023.

Compte tenu de l'augmentation des coûts d'énergies et plus particulièrement de l'électricité pour ce qui concerne la salle polyvalente,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- -Décide de majorer le tarif pour l'utilisation du chauffage lors des locations de la salle polyvalente de 15 % :
- -Fixe le tarif chauffage comme suit à compter du 1er janvier 2023 :
 - Vin d'honneur : 92 €
 - Autres locations (loto, soirée dansante, repas, réunion, spectacle, exposition...): 195 €

Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 y compris pour les locations ayant fait l'objet d'une réservation en 2022.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire, Philippe RALLU. Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20221205-D20221205-056-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet : 08/12/2022 Publication : 08/12/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « Robert Tournelle », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS: M. RALLU Philippe - M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie -M. MOUETAUX Patrick - M. DORNEAU Jean-Marc - Mme BOUCHER Brigitte -M. CHEVÉ Gilles - M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard - Mme JULIENNE Martine - Mme LENORMAND Valérie -

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS: Mme REVERT Anne-Claire - Mme TROCHERIE Arlette - M. COMMIN Cédric -

ETAIT ABSENTE: Mme PITOU Peggy -

Mme TROCHERIE Arlette a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie. M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

DATE DE CONVOCATION: 29 novembre 2022 DATE D'AFFICHAGE: 29 novembre 2022

N° D'ENREGISTREMENT: D20221205-057

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice		15
Présents		11
Votants		13
Suffrages expr	rimés	13
	Pour	13
	Contre	0
	Abstention	0

Mme LENORMAND Valérie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: Décision modificative budgétaire n°1 du budget annexe lotissement de la Plaine des Boulaies 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du budget annexe Lotissement de la Plaine des Boulaies de l'année 2022 (DM1):

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Chapitre 011-Charges à caractère général 6045-Achats d'études, prestations de services (terrains à aménager)

-1000

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre sections

71355-Variation des stocks de terrains aménagés

+18161,91

Chapitre 70-Produits des services, du domaine et ventes diverses

7015-Vente de terrains aménagés

-19530

Chapitre 75-Autres produits de gestion courante

75822-Déficit des budgets annexes à caractère administratif

+410.09

7588-Autres produits divers de gestion courante

-42

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections

3555-Terains aménagés (stock final)

+18161,91

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées

168748-Autres communes

-18161,91

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20221205-D20221205-057-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022 Publication : 08/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS: M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte - M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie -

<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette – M. COMMIN Cédric -

ETAIT ABSENTE: Mme PITOU Peggy -

Mme TROCHERIE Arlette a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie. M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 29 novembre 2022 DATE D'AFFICHAGE: 29 novembre 2022

N° D'ENREGISTREMENT: D20221205-058

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice		15
Présents		11
Votants		13
Suffrages expi	imés	13
	Pour	13
14	Contre	0
	Abstention	0

Mme LENORMAND Valérie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: Décision modificative budgétaire n°1 du budget principal 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du **budget principal** de l'année 2022 (DM1) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 012-Charges de personnel et frais assimilés	
6413-Personnel non titulaire	+7000
6450-Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+4252
Chapitre 014-Atténuation de produits	
7391111-Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	+531
Chapitre 65-Autres charges de gestion courante	
65821-Déficit des budgets annexes à caractère administratif	+411
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 013-Atténuations de charges	
6419-Remboursements sur rémunérations de personnel	+6383
Chapitre 73-Impôts et taxes	
73223-Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5000 hab.	+25811

Chapitre 74-Dotations et participations

7482-Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation

-20000

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 23-Immobilisations en cours

231-Immobilisations corporelles en cours

-18161,91

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles

2112 - Terrains

+1000

Chapitre 27-Autres immobilisations financières

27638-Autres établissements publics

-19161,91

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20221205-D20221205-058-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022 Publication : 08/12/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le cinq décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS: M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – Mme BOUCHER Brigitte -M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie -

<u>ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS</u>: Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette – M. COMMIN Cédric -

ETAIT ABSENTE : Mme PITOU Peggy -

Mme TROCHERIE Arlette a donné pouvoir à Mme BEUCHER Sylvie. M. COMMIN Cédric a donné pouvoir à M. RALLU Philippe.

<u>DATE DE CONVOCATION</u>: 29 novembre 2022 <u>DATE D'AFFICHAGE</u>: 29 novembre 2022

N° D'ENREGISTREMENT: D20221205-059

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice		15
Présents		11
Votants		13
Suffrages expri	més	13
	Pour	10
	Contre	3
	Abstention	0

Mme LENORMAND Valérie a été désignée secrétaire de séance.

OBJET: Dossier DETR 2023 - Eclairage stade: terrain d'entraînement de football Jeunes.

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), pour l'année 2023, le projet susceptible d'être éligible est :

Eclairage stade : terrain d'entraînement de football Jeunes.

Après délibération, le Conseil municipal, à la majorité, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

Origine des financements	Taux	Montant € ht
Maître d'ouvrage	60 %	26 739,72
DETR et/ou DSIL	40 %	17 826,48
TOTAL		44 566,20

Le Conseil municipal:

- autorise M. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR et/ou DSIL pour l'année 2023,
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours,
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement.
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

UGE

Le Maire,

Philippe RALLU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20221205-D20221205-059b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2022 Publication : 08/12/2022